

Vous allez remplir votre demande d'engagement pour la saison 2012,

Avant de nous la retourner vérifiez :

- Que vous avez pris connaissance du règlement.
- Que le document est bien complété (il est remplissable à l'écran):
 - o Tous les champs sont lisibles et remplis
 - o Vous l'avez **daté et signé**
 - o **Si vous êtes mineur vos parents l'ont daté et signé**
 - o Vous avez indiqué un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre
- Que vous joignez les pièces suivantes :
 - o 2 chèques de caution de 25 euros datés et signés à l'ordre de l'UFOLEP (**ou 4 chèques** pour ceux qui s'engagent à la fois en motocross et en prairie)
 - o La photocopie de votre licence 2011/2012 **signée avec la photo collée**
 - o La photocopie de votre CASM (ou à défaut pour les licenciés avant 2005 du permis de conduire)
 - o Une enveloppe timbrée à 0,60 euro à votre adresse pour le retour de la confirmation d'engagement, **1 seule enveloppe suffit même si vous avez envoyé 2 bulletins d'engagement (cross et prairie)**
 - o Le coupon « Transpondeur » accompagné du chèque de 50 euros à l'ordre de l'UFOLEP si vous n'avez pas acheté votre transpondeur en 2010 ou 2011.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et nous ne vous contacterons pas pour réclamer les pièces manquantes.

Nous ne le traiterons qu'après réception de celles-ci.

Les 2 entrées gratuites par pilote prévues au règlement seront directement gérées par les clubs le jour des épreuves.

CHRONOMETRAGE PAR TRANSPONDEURS

Toutes les épreuves des Trophées motocross et courses sur prairie sont chronométrées avec un système utilisant les transpondeurs.

Les transpondeurs choisis par l'UFOLEP AQUITAINE sont des appareils de dernière génération ne nécessitant pas de rechargement.

Ils sont garantis 3 ans ou 30 000 passages, la batterie se vidant au fur et à mesure des passages du pilote.

Tout pilote désirant participer à une de nos épreuves (que ce soit en trophée ou hors trophée) doit être équipé de ce dispositif (le même transpondeur peut, bien sur, être utilisé à la fois en motocross et en course sur prairie).

Nous proposons aux pilotes qui n'ont pas encore acheté de transpondeur deux solutions pour s'équiper :

- La première consiste à acheter votre transpondeur et son support au prix de 50 €. Il vous est remis sur la 1^{ère} course à laquelle vous participez et devient votre propriété, vous n'avez rien d'autre à payer ni cette saison ni les suivantes. En cas de problème sur votre transpondeur et s'il a moins de 3 ans il suffit de le ramener et il sera échangé sauf s'il est très abîmé extérieurement (coups, tentative d'ouverture...).
- La deuxième est réservée aux pilotes qui participent à très peu d'épreuves : vous achetez votre support au prix de 5 € et vous louez votre transpondeur à chaque course au tarif de 4 €. Le transpondeur vous est remis le matin lors des vérifications administratives et vous devez le restituer le soir avant votre départ. ***Si vous oubliez de rendre votre transpondeur le chèque de caution de 50 € sera immédiatement encaissé et vous serez alors propriétaire du dispositif.***

Dans les 2 cas vous devez découper et joindre le coupon ci-dessous avec un chèque de 50 € à l'ordre de l'UFOLEP **à votre bulletin d'engagement.**

Si vous achetez le transpondeur le chèque sera encaissé avant le début de la saison, si vous décidez de le louer le chèque servira de caution et sera encaissé sans autre avis si vous oubliez de rendre votre transpondeur.

Si vous avez déjà acheté un transpondeur retournez nous le coupon en cochant la 3^{ème} case **sans joindre de chèque de caution.**

NOM :

PRENOM :

Décide de :

ACHETER MON TRANSPONDEUR

LOUER MON TRANSPONDEUR

J'AI DÉJÀ UN TRANSPONDEUR

Cocher 1 case (à défaut nous considérerons que vous désirez acheter le transpondeur).

Fait à Le

Signature obligatoire



Demande de participation et de numéro pour la saison de Courses sur prairie 2012

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ Téléphone: _____
 E-mail _____
 Adresse _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 N°Licence _____ Club représenté : _____
 N°CASM : _____ ou N° et type permis moto ou auto : _____
 MOTO: Marque : _____ type _____ cylindrée _____

Je désire participer :

Au Trophée d'Aquitaine
A l'open Hors Trophée

prestiges, Solo C/D et quads
trophée obligatoirement

Catégorie : Quads Solo B Solo C/D Prestige
 (ex.125-250 4T) (ex.250 2T-500) (nés avant 1975)

Epreuves	Dates	Club Organisateur	
LACQ (64)	04 mars 2012	MC LACQ-AUDEJOS	
AIRE SUR L'ADOUR (40)	15 avril 2012	MC BAS ARMAGNAC	
HORSARRIEU (40)	29 avril 2012	MC HAGETMAU	
VILLEFRANQUE (64)	13 mai 2012	AM MILAFRANGA	
SAINTE-SUZANNE (64)	27 mai 2012	ORTHEZ MC	
* LACQ (64)	Sam.30 juin 2012	MC LACQ-AUDEJOS	
VILLEFRANQUE (64)	16 septembre 2012	AM MILAFRANGA	
MOMAS (64)	30 septembre 2012	MC DU LUY	

Numéro de
souhaité

* **EPREUVE NOCTURNE**

NOMBRE D'EPREUVES COCHEES

Je déclare avoir pris connaissance du règlement établi par la CTR Moto UFOLEP AQUITAINE et en accepter les conditions.

Fait à _____ le _____
Signature pilote **obligatoire**

Signature des parents
obligatoire pour les mineurs

Compléter toutes les rubriques et envoyer cette demande avec 2 chèques de caution de 25 euros à l'ordre de UFOLEP, copie de votre licence et CASM (ou permis de conduire pour les pilotes déjà licenciés avant 2005), le coupon "transpondeur" avec le chèque de 50 euros (s'il y a lieu) à l'ordre de UFOLEP et une enveloppe timbrée à 0,60 euro à votre adresse (pour le retour de la confirmation d'engagement) AVANT LE 27 JANVIER 2012 à:

M.JEAN MICHEL URRENGOECHEA
SUBEHARGUES
40800 AIRE SUR L'ADOUR

Pour toute information : Tél : 05.58.71.31.17 (le soir après 18H30) Email : j-m.urrengoechea@wanadoo.fr (contact par email de préférence)

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS TRAITEE

Les places dans les différents épreuves sont affectées dans l'ordre d'arrivée des demandes en fonction de la capacité de chaque circuit.

Fonctionnement des cautions :

A la première absence sans excuse préalable un chèque est encaissé, vous pouvez nous en envoyer un autre pour le remplacer.
A la deuxième absence le second est encaissé, si vous n'avez pas renvoyé de chèque après la première absence vous ne pourrez plus participer aux courses auxquelles vous êtes engagé tant que nous n'aurons pas reçu un autre chèque.